

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 785

présenté par

M. Taverne, M. Barthès, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Catteau, M. Chudeau, M. Dragon, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gonzalez, M. Grenon, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Jolly, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Mauvieux, M. Muller, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 394 par la phrase suivante :

« Une large consultation des services de police permettra de déterminer précisément quels seront les enjeux et objectifs poursuivis, les moyens alloués et l'organisation de cette structure. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de palier au manque de formation de nos forces de l'ordre, toutes les initiatives qui vont dans le bon sens sont à considérer. Ainsi, la création d'une Académie de police apparaît comme une mesure intéressante à cet égard. Néanmoins, bien peu d'informations sont données quant aux enjeux, aux objectifs, aux moyens et à l'organisation de cette future structure.

Ainsi, il est proposé par cet amendement d'indiquer au sein du rapport annexé que ceux-ci seront déterminés grâce à une large consultation des services de police.